

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Du vendredi 5 mai 2023.

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Aymar DE CAMAS, Maire de Cortevaix.

Présents : Madame Ghislaine ALLEX, Monsieur Aymar DE CAMAS, Monsieur Joffrey GALLAND, Madame Dominique LANZA, Monsieur Ludovic LEGUA-HARDEL, Monsieur Marcel MONTEL, Monsieur Claude RANQUE.

Absents excusés avec pouvoir : Madame FERNANDEZ Laëtitia par Madame ALLEX Ghislaine, Monsieur MERCIER Noë par Madame LANZA Dominique.

Absents : Madame HEITZMANN Evelyne.

Secrétaire de séance : TERRIER Agnès .

Monsieur le Maire, Aymar DE CAMAS, procède à la lecture du compte-rendu de la réunion précédente qui est approuvé à l'unanimité puis passe à l'ordre du jour pour lequel il demande l'ajout de 2 délibérations "demande de subventions" arrivées après envoi de la convocation. Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ces 2 délibérations.*

Ordre du jour :

Informations :

- Permis de Construire reçu en mairie
- Projet réagencement A.P.C.
- Signature bail T.D.F.
- Projet de parc photovoltaïques par un administré
- Réunion S.I.E.G.G.
- Réunion à St Ythaire (pb de coupures de courant)
- Travaux fibre à Mont
- Recrutement pour entretien des locaux communaux
- Recrutement employé communal / prestataires de services
- Partie civile auprès du Procureur de la République

Délibérations

1. Renouvellement convention d'occupation du domaine privé de la commune : Mme DAVID (ruches)
2. Demande de subvention association "la clé des contes"
3. Demande de subvention association "Compagnie GRIM"*
4. Demande de subvention association "Patrimoine"*
5. Décision modificative N°1 (amortissement)
6. Défibrillateur

Informations :

Permis de construire reçu en mairie : Un permis de construire, d'un habitant de Mont a été déposé en Mairie le 17 Avril dernier, les conseillers ont été invités à venir en prendre connaissance en Mairie. Mr le Maire rappelle à son Conseil Municipal que sous 8 jours maximum, à compter de la réception, le permis de construire doit être envoyé à la Direction Départementale des Territoires. L'avis du Maire doit être envoyé dans un délai de 1 mois maximum.

Projet réagencement Agence Postale Communale (A.P.C.) : Mr le Maire informe du projet de rénovation de l'A.P.C. avec transfert dans l'actuel secrétariat de mairie. Le secrétariat de mairie serait alors transféré à la place de l'A.P.C. afin d'installer un espace de travail pour les conseillers.

Le budget rénovation (électricité, peinture, ..) est pris en charge par la Poste à hauteur de 50% des dépenses engagées jusqu'à 25 000 € de travaux. Le budget sécurisation (menuiserie, ouverture à distance jusqu'à 10 000 €) est pris en charge à 100% par la Poste.

Des devis ont été demandés à différents menuisiers locaux.

Signature bail T.D.F. : Lors du conseil municipal du 31 mars dernier, les conseillers se sont prononcés sur le choix du prestataire pour le renouvellement du bail de location pour le pylône relais téléphonique situé à Mont, Mr le Maire a signé le 24 avril le bail avec T.D.F. pour une durée de 20 ans avec un loyer de 7 000€/an (perçu par la commune) à compter du 1^{er} janvier 2023.

Projet de parc photovoltaïques par un administré : Un administré de la commune a pour projet d'implanter sur une de ces parcelles de 27 hectares des panneaux photovoltaïques. La société en charge de ce projet propose d'inclure une parcelle communale d'1 ha 3 a jouxtant ; avantage : une rentrée d'argent à la commune.

Mr le Maire propose une réunion d'informations au conseil municipal.

Mme LANZA propose de convier une personne extérieure à la société du projet, voir avec la Communauté de Communes, afin d'avoir des informations plus concrètes et moins « commerciales ».

Réunion S.I.E.G.G. : Mr RANQUE et Mr MONTEL se sont rendus le 27 avril à une réunion du S.I.E.G.G. à Cormatin. Le sujet principal était le renouvellement du concessionnaire d'eau ; SUEZ a été retenu.

Suite au départ de la secrétaire, le poste à mi-temps est vacant.

Réunion à Saint Ythaire : Suite à un fort coup de vent, qui a détérioré une ligne à St Ythaire, le village n'a pas eu d'électricité pendant 23h00 car ENEDIS a eu beaucoup de mal à déterminer l'endroit où la ligne avait été endommagée. Afin de réduire les délais de recherche il a été proposé qu'un référent volontaire soit désigné par hameau et pour le bourg :

- Hameau de Confrançon : Mr LEGUA HARDEL Ludovic
- Hameau de Mont : Mr de CAMAS Aymar
- Le bourg : pas de volontaire

Travaux fibre à Mont : Des travaux sont prévus à compter de début mai pose de chambres souterraines pour la fibre optique à hauteur des « Mulots » et des « Brûlées » à Mont.

Recrutement pour entretien des locaux communaux : Mardi 2 mai, Mme VILLAYHONGS a été recrutée pour entretenir les locaux communaux, un CDD de 4 mois renouvelable lui a été signé. Un aspirateur a été acheté.

Recrutement d'un employé communal / prestataires de services : A compter du 15 mai, Mr AMEVO va être recruté comme employé communal à raison de 21h00 semaine. Un C.D.D. de 4 mois, renouvelable 6 mois lui a été proposé. Le choix d'un prestataire de services n'est donc plus d'actualité donc pas de débat en conseil.

Partie civile auprès du Procureur de la République : Compte tenu des indélicatesses nombreuses et variées commises par l'ancien employé communal Mr BELLET, un courrier a été envoyé à Mr le Procureur de la République l'informant que la commune se portait partie civile suite au dépôt de plaintes en gendarmerie. A la demande de Mr MONTEL, Monsieur le Maire indique que le montant du préjudice subi (disparition de matériel) s'élève à environ 5 000 euros. Il demande à ce que ce préjudice soit inscrit en comptabilité.

Délibérations du conseil:

1. Bail d'occupation précaire parcelle ZE 002 (DE 2023 025)

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme DAVID Camille loue 1000 m2 de la parcelle communale cadastrée ZE 002, d'une superficie totale de 19 770 m2, où elle a installé une cinquantaine de ruches et ruchettes moyennant une location annuelle de 80 €,

Un bail précaire d'occupation du terrain communal, cadastré ZE 002, avec Mme DAVID Camille demeurant à 71220 CHEVAGNY SUR GUYE, a été rédigé pour une durée de 1 an et arrive à son terme.

Mme DAVID souhaite renouveler cette convention,

Mr le Maire propose à son conseil municipal un nouveau bail d'occupation précaire pour une durée de 2 ans,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable, à la signature de ce bail d'occupation précaire.

- autoriser Monsieur le Maire à signer le bail qui est joint à la présente délibération.

→ Délibération adoptée à l'unanimité

2. Subvention 2023 "La Clé des Contes" (DE 2023 026)

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, concernant la demande de subvention 2023, pour l'achat d'un parasol, de l'association "La clé des Contes",

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- approuve le versement d'une subvention d'un montant de 150 € à l'association "la Clé des Contes",

- autorise Mr le Maire à signer tous les documents liés à ces opérations comptables.

→ Délibération adoptée à 6 POUR

3 ABSTENTIONS

3. Subvention 2023 "Compagnie GRIM" (DE 2023 027)

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, concernant la demande de subvention de l'association "Compagnie GRIM" pour l'année 2023, aide au financement du festival 14-15 juillet 2023 à Cortevaix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- approuve le versement d'une subvention d'un montant de 150 € à l'association "Compagnie GRIM",
- autorise Mr le Maire à signer tous les documents liés à ces opérations comptables.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

19h55 : Mme HEITZMANN arrive en cours de séance.

4. Subvention 2023 "Patrimoine" (DE 2023 028)

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, concernant la demande de subvention de l'association "Patrimoine" pour l'année 2023, inauguration des Teppes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- approuve le versement d'une subvention d'un montant de 300 € à l'association "Patrimoine",
- autorise Mr le Maire à signer tous les documents liés à ces opérations comptables.

→ **Délibération adoptée à 8 POUR**

2 ABSTENTIONS

5. Achat défibrillateur (DE 2023 029)

Conformément à l'article L.123-5 du Code de la construction et de l'habitation, les établissements recevant du public sont tenus de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe, visible et facile d'accès.

M. le Maire expose le devis de 3 entreprises **pour l'achat d'un appareil externe** :

- DEFIBRIL d'un montant T.T.C. de 1 829,88 €
- SAONECLEAN d'un montant T.T.C. de 2 388,00 €
- D+ SERVICES d'un montant T.T.C. de 2 426,40 €

M. le Maire expose le devis de 3 entreprises **pour la location d'un appareil externe**

- DEFIBRIL d'un montant mensuel de 51,36 € T.T.C.(96 mois).
- SAONE CLEAN d'un montant mensuel de 70,80 € T.T.C.(60 mois)
- D+ SERVICES d'un montant mensuel de 56,28 € T.T.C. (60 mois)

Après délibération, le Conseil Municipal,

- Se prononce sur la prise en location d'un défibrillateur externe
- Accepte le devis de DEFIBRIL avec un loyer mensuel de 51,36 € T.T.C.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité**

6. D.M. N°1 - COMMUNE (DE 2023 030)

Le Maire expose au Conseil Municipal que lors de l'établissement du budget 2023 les opérations d'ordre n'ont pas été équilibrés (042 et 040), il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6811 (042)	Dot. amort. immos incorporelles	-38.00	
65888	Autres	38.00	
TOTAL		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote **à l'unanimité** la décision modificative.

Questions diverses :

Suite au transfert du mail "Document de valorisation financière 2022" par la secrétaire de mairie à l'ensemble du Conseil, Mr Montel ayant analysé le document informe que le fonds de roulement de la Commune est très correct, le taux d'endettement est de 2€/habitant, nettement inférieur par rapport aux autres communes. Monsieur le Maire et les adjoints n'ayant pas eu le temps de prendre connaissance de ce document, aucun débat n'a pu avoir lieu.

Mr Montel, en tant que membre, regrette de ne pas avoir été informé de la réunion COFOR(Communes forestières) ayant eu lieu à St Cyr ; trois mails à trois dates différentes ont pourtant été adressés en mairie au cours du mois d'avril 2023.

Mr le Maire informe que la commission affouage/bois se réunira jeudi 11 mai à 17h30 si les membres sont disponibles.

Concernant la fibre à Mont, Mr SPAETH J.F. demande d'où la ligne va arriver ? est ce que se sera une ligne enterrée ou aérienne ? Mr le Maire n'a pas de réponse immédiate à lui apporter.

La séance est levée à 20h30.